

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois - 14
 un an - 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 7 AVRIL 1868.

BULLETIN

On continue à prétendre que le Sénat repoussera la loi sur le droit de réunion et peut être même celle sur la presse. Il est bien certain — dit le *Journal de Paris* — que le rapporteur de la première de ces lois, M. de Maupas, est aussi prévenu et aussi animé contre elle qu'il est possible de l'être, et que si quelque coup de théâtre final ne vient point modifier la situation, cette loi sera bel et bien renvoyée au Corps législatif.

« Les députés présents à Paris, ajoute le même journal, ne semblent pas très-émus de la possibilité d'un conflit avec le Sénat, et il est même permis de supposer que la majorité en ressentirait un secret plaisir. De mauvais plaisants disaient hier, qu'il n'y avait dans tout cela qu'un coup monté pour rendre à la seconde Chambre un peu de popularité, et prouver au pays que le Corps législatif est plus libéral qu'on ne le prétend, puisqu'il fait des lois assez révolutionnaires pour que le Sénat se croie obligé d'y opposer son veto.

« Au reste, on compte toujours, et suivant nous on a raison de compter, sur le coup de théâtre de la fin. Les orateurs du gouvernement ont des ressources d'éloquence dont le succès est presque assuré.»

L'*International* publie la note suivante :

« J'apprends que l'Empereur, préoccupé des inconvénients des poursuites de presse en matière de simple délit, a fait recommander aux parquets une extrême réserve à cet égard. Dans sa pensée, il ne devrait y avoir de poursuites qu'en cas de crime ; ce qui est extrêmement rare. Cette décision, qui fait honneur au bon sens du chef de l'Etat, ne rencontrera que des approbateurs. »

En attendant, on continue les poursuites contre les journaux : un nouveau procès est intenté à l'*Impartial dauphinois*, de Grenoble, prévenu du délit de publication de fausses nouvelles « de nature à troubler la paix publique et faites de mauvaise foi. »

J. REBOUX.

Nous avons publié l'autre jour une citation des *Œuvres de Napoléon III*, dans laquelle étaient développés avec beaucoup de force des arguments sérieux contre le libre-échange ou du moins contre ce que les signataires du traité de 1860 appellent de ce nom. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la déclaration suivante, faite par M. Fould devant le Corps législatif, dans la séance du 28 juin 1851, MM. Rouher, Magne et Baroche étant alors au ministère avec M. Fould :

« En matière de tarifs de douane, toute innovation brusque et non préparée est dangereuse.

« Mais nous ne perdons pas de vue, et le ministre qui a l'honneur de vous parler ne doit jamais l'oublier, que notre législation douanière a un double but :

1^o Protéger le travail national ;
 2^o Procurer une ressource au Trésor.
 C'est à réaliser ces avantages, sans sacrifier le consommateur au producteur, que le gouvernement et les assemblées doivent s'attacher sans cesse ; c'est un problème difficile, mais qui est nécessairement toujours à l'étude.

« Le principe du libre-échange est celui-ci : Il faut que chaque pays produise exclusivement ce que la nature lui permet de produire, au plus bas prix. »
 « Nous repoussons formellement ce principe comme incompatible avec l'indépen-

dance et la sécurité d'une grande nation ; »
 « Comme inapplicable à la France, comme destructeur de nos plus belles industries. »

Les faits donnent aujourd'hui raison à M. Fould. Le régime du libre-échange semble devoir être prochainement « destructeur, de nos plus belles industries. » Les signataires du traité de commerce ont oublié, en 1860, cette parole de leur collègue de 1851, qu'en matière de tarifs de douanes toute innovation brusque, non préparée, est dangereuse. La crise douloureuse que traverse notre industrie ne peut que faire regretter cet oubli. — A. Planquette. (*Journal de Paris.*)

LA PAIX OU LA GUERRE.

L'*Opinion nationale* a publié sur « la paix ou la guerre » un article que plusieurs journaux commentent, mais sans réussir à en faire jaillir la plus petite clarté.

Voici notre conclusion :
 A cette question : Aurons-nous la guerre ?

Les hommes répondent : Non !
 Les choses répondent : Oui !
 Qui l'emportera des choses sur les hommes ou des hommes sur les choses ?
 L'écho rédit : Les choses. — ÉMILE DE GIRARDIN. (*La Liberté*)

Le jeune auteur de la thèse dont M. Chaix-d'Est-Ange a parlé dans son rapport au Sénat, ayant écrit à Mgr l'évêque d'Orléans une lettre qui a été reproduite dans les journaux, Mgr Dupanloup lui a adressé la réponse suivante :

Monsieur,
 J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, et je suis heureux que cette occasion me permette de vous dire ce qui est le sentiment très-sincère de mon cœur ; car la profonde tristesse que m'inspirent vos erreurs de m'empêche pas, monsieur, d'aimer en vous ce que vous avez le bonheur de n'y pas voir vous-même, une âme.

Vous me rappelez ce que j'ai dit de votre « inintelligence des matières philosophiques. » Cette inintelligence, qu'accusaient trop manifestement les plus étranges confusions d'idées et de mots dans les premières pages de votre thèse, vous paraissez la reconnaître vous-même, et c'est là, il faut l'avouer, une grande et bien triste lacune dans l'éducation d'un homme.

Cette lacune, toutefois, chez un matérialiste, est fort naturelle : ne croyant qu'aux choses du corps, comment ne seriez-vous pas étranger aux réalités de l'esprit ? Mais à un tel mal il y a encore remède, surtout à votre âge. Vous êtes jeune, monsieur ; pourquoi ne consacriez-vous pas un peu des loisirs de votre vive jeunesse à l'étude de cette noble partie du savoir humain ? Vous n'y trouveriez pas, soyez-en sûr, de moindres charmes, ni de moins grands maîtres que dans l'étude des muscles, des nerfs et du sang.

« Votre père, me dites-vous, était matérialiste et libre-penseur, et vous êtes matérialiste et libre-penseur comme lui. » Par quelle inadvertance vous arrive-t-il, monsieur, de ne pas voir la contradiction étrange qui se trouve ici dans les termes mêmes ? Car, si la pensée n'est qu'un produit de la matière, comment pourrait-elle être libre ? Un matérialiste ne saurait être un penseur libre, à aucun titre ; c'est évident ; et j'ajoute qu'il ne saurait être non plus un grand penseur, car le domaine le plus vaste de la pensée humaine lui demeure fermé. Un matérialiste n'est et ne sera jamais qu'un penseur borné dans le plus étroit des horizons.

« Monsieur votre père était matérialiste ; » mais vos pères ne l'étaient pas. Je ne voudrais certes rien vous ôter du juste respect que vous devez à l'auteur immédiat de vos jours ; mais vos ancêtres, durant tant de siècles, n'ont-ils donc tous été que des ignorants ou des imbéciles, et ne méritaient-ils aucun respect, parce qu'ils croyaient à leur âme, et n'avaient pas encore fait cette belle découverte, que nous sommes tous des molécules, agrégées et mues par des forces aveugles et fatales ; rien de plus ?

Vous parlez de cette croyance à l'âme

comme « d'un passé qui s'écroule. » Il a été bien long déjà ce passé, mon cher monsieur, et bien illustre aussi, puisqu'il comprend tous les âges, tous les plus grands génies, et toutes les civilisations de l'humanité. Non, si la croyance à l'âme est le passé, c'est aussi le présent, et malgré les enseignements de la Faculté de médecine de Paris, se sera l'avenir. Ne croyez-vous pas que ce « passé qui s'écroule » n'est, dans votre esprit, qu'un de ces grands mots, vides de sens, avec lesquels vos maîtres vous égarent, en caressant vos ambitions, et en vous faisant croire que vous êtes « les hommes de l'avenir, » quand vous n'êtes pas même les hommes du présent ?

Vous ajoutez que vous êtes « révolutionnaire, en même temps que matérialiste » et vous en donnez pour raison que « les libres-penseurs ne savent pas être conséquents. » Comme la révolution politique est faite, ce n'est désormais que de la révolution sociale qu'il peut s'agir dans votre pensée. Voilà donc où tendent votre matérialisme et ce que vous appelez la libre-pensée. Et vous vous étonnez qu'on ne laisse pas de telles thèses passer sans réclamation ! Mais la société se défend, voilà tout ; c'est son droit. Ce dont je m'étonne, moi, c'est qu'elle ait la bonté d'instituer et de payer des professeurs, pour vous enseigner de telles doctrines, dont les conséquences logiques sont de préparer des meneurs, des agents pour la plus odieuse des révolutions, s'il vous était donné de réussir.

Vous reproduisez cette question, que j'ai posée quelque part dans mon écrit : « Qui donc parmi vous se dévoue à « vingt-cinq ans à vivre dans un ha- « meau, pauvre, solitaire, calomnié, dans « la société des indigents, des malades « et des agonisants ? » et vous répondez : « Le médecin ! » soit ! mais vous ajoutez : « Les événements si pressés et si imprévus de cette époque me permettront-ils cette vie de mon choix ? ne m'appelleront-ils pas à une vie plus agitée ? » Eh bien ! monsieur, permettez-moi de vous le dire, voilà une préoccupation et une ambition que peuvent avoir, même au fond d'un village, ces jeunes gens dont on fait à Paris, par un détestable enseignement, des matérialistes et des révolutionnaires, mais qui ne trouble guère, nos bons prêtres des campagnes, au fond de leurs modestes presbytères.

Je vous écris tout ceci, monsieur, croyez-le bien, sans nulle amertume ; mon indignation s'adresse plus haut, et à d'autres : pour vous, comme pour toute cette pauvre jeunesse française élevée de la même sorte que vous et dans des écoles de l'Etat, je ne puis avoir que de la compassion.

Vous me dites que j'ai pu vous nuire et que vous me serez sacrifié. Oh ! vous savez bien que tel n'est pas mon dessein ; et vous savez aussi que M. le ministre de l'instruction publique ne cherche pas à m'être agréable. Mais, au point où en sont les discussions publiques et avec des doctrines comme celles que vous étalez, pouvez-vous être surpris que j'aie droit aux faits, au lieu de me perdre dans les nuages de ces grands mots : *liberté de la pensée, émancipation des masses, progrès de la science*, qui sont des mots de passe, vraiment indignes d'un jeune homme sincère comme vous.

Puis, monsieur, dites-moi, si je vous fait du mal en défendant notre foi, êtes-vous bien sûr que vous ne faites de mal à personne en propageant la vôtre ?

Et tenez, vous êtes touché de la vie et de la mort de monsieur votre père. Vous ne dites pas un mot de madame votre mère, je ne sais pourquoi ? Mais votre père a vécu pauvre, sincère, dévoué, il est mort au chevet d'un malade : cela vous émeut ! Pourquoi, s'il n'y a point d'âme, et s'il n'obéissait qu'à une force aveugle et fatale ? Mais croyez-vous donc qu'il ait dit à ce pauvre malade : « Tu souffres, ta vie a été pénible, ta mort est dure, et tu n'as rien à attendre au delà, car il n'y a pas de Dieu ; pas de vie future ; pas de ciel ; et nul ne se soucie de tes maux ; les vers vont manger ton corps » comme le corps d'un chien ; telles sont les lois de la matière. » Non, non, je ne veux pas le croire ; monsieur votre père n'a pas porté ce coup à un malade ; il valait mieux, j'aime à le penser, que ses

doctrines, et, comme tant d'autres en France, il avait les vertus de la foi qu'il niait.

Et vous aussi, après une plus longue expérience, monsieur, vous n'appellerez plus *réaction* la croyance à des vérités qui sont de tous les temps, car la vérité est toujours jeune ; et, en mourant un jour, bien des années après que je ne serai plus, vous ne maudirez pas, face à face avec l'éternité, la main que je tends en ce moment vers vous pour vous donner une bénédiction que vous n'avez pas pu recevoir de votre père, et que vous ne refuserez pas d'un vieillard, sinon d'un évêque ; je ne dis pas d'un ami, vous ne me croiriez pas, et cependant cela est vrai.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Paris, 6 avril.

Le prince Napoléon partira dans quelques jours pour Turin, afin d'assister au mariage de son beau-frère. M. de Malaret doit également assister aux cérémonies officielles pour représenter l'Empereur.

Où a fait courir à propos de ce diplomate encore jeune des bruits inexacts. Il n'est pas vrai qu'il doive permuer avec M. Benedetti et être nommé à l'ambassade de Berlin, qui est assurément le poste diplomatique le plus difficile et qui n'est peut-être pas le plus agréable. On croit que M. Benedetti ne tardera pas à être rappelé en France ; mais son retour dans les circonstances présentes, pourrait avoir un caractère inquiétant et on m'assure qu'il sera maintenu provisoirement. La question des rapports de la Prusse et de la France, nous semble plus embrouillée que jamais. Voici que l'été approche ; c'est l'époque des déplacements de souverains, et il n'y a encore rien de décidé au sujet d'une entrevue entre le roi Guillaume et Napoléon III. Puis au milieu de tout le bavardage de chroniqueurs, nous entendons toujours quelques grosses voix qui s'écrient : Nous sommes prêts ; nous pouvons marcher ! Tant mieux si nous sommes prêts ! C'est une raison d'espérer que nos adversaires seront conciliants.

Certains gens se sont montrés effrayés du retard que subit l'émission de l'emprunt et qui est tout volontaire de la part du gouvernement : ils en augurent mal et craignent de voir l'emprunt de la paix se transformer en emprunt de la guerre. D'autres soutiennent que ce sera un emprunt d'armement, et que les 440 millions seront bien dépassés par les dépenses déjà faites pour la transformation du matériel et les travaux des ports et des places fortes. Comment concilier ces suppositions avec l'attention attribuée aux commissaires du budget de ne pas laisser détourner une parcelle de l'emprunt de sa destination première bien définie ?

M. de Saint-Paul, secrétaire-général du ministère de l'Intérieur, prend un congé de dix jours.

Au assure que rien n'est encore décidé au sujet de la direction du *Constitutionnel*. La combinaison Baudrillart n'a pas encore abouti.

Ce soir à l'Odéon, 1^{re} représentation du *Roi Lear*, imité de Shakespeare, par M. Jules Lacroix.

On ne conserve plus guère d'espoir pour M. Eugène Forcade qui vient d'être frappé d'aliénation mentale et qui a dû être conduit dans une maison de santé.

Les actionnaires de la Compagnie du canal de Suez sont convoqués pour le 2 juin en assemblée générale. C'est vraisemblablement dans cette réunion qui sera proposée l'émission d'un emprunt avec lots pour lequel le gouvernement a déjà donné son approbation qui sera ratifiée par les Chambres. Il serait vraiment à regretter que cette gigantesque entreprise au moment de toucher le but, fût arrêtée par des difficultés financières, matériellement inférieures aux ressources dont la Compagnie aura plus tard la libre disposition.

Il y a des gens qui ont toujours la manie de prévoir les choses longtemps à l'avance : ainsi on annonce déjà que le 15 août 1869, le gouvernement célébrera avec une solennité extraordinaire l'anniversaire séculaire de la naissance de Napoléon Ier, et ce jour serait choisi pour la rentrée triomphale dans Paris du corps du roi de Rome.

L'abbé Migne dont les ateliers viennent d'être dévorés par un incendie, s'occupe avec activité de les réorganiser. Il dément lui-même la nouvelle reproduite par plusieurs journaux, d'après laquelle il était à la dernière extrémité.

CH. CAHOT.

Nous lisons dans le *Journal de Charleroi* :

« On remarquait samedi soir un peu d'émoi en ville. La grève de Saint-Roch, dont on exagérât l'importance, préoccupait les esprits, et l'on prêtait aux ouvriers en général des desseins peu rassurants.

L'affaire de Lépiac est encore dans tous les établissements publics l'objet de discussions et de controverses très-vives. De fait, si nous consultons bien le sentiment public, le calme est à la surface, mais l'agitation est au fond des choses. On lit sur la figure des masses de la douleur et du ressentiment.

Samedi au charbonnage d'Auvalais-St-Roch, à Auvalais, les ouvriers qui, du reste, avaient été prévenus depuis plusieurs jours qu'ils auraient à subir une réduction de salaire de 10 p. c., ont refusé de descendre lorsque le directeur de l'exploitation leur a de nouveau fait connaître cette décision.

Sans se porter à aucune démonstration hostile, et sans troubler en aucune façon l'ordre public, ces ouvriers se sont retirés paisiblement. Ils ont fait quelques stations dans les cabarets voisins du Charbonnage.

On a tout lieu d'espérer que les travaux reprendront mardi matin. »

CHRONIQUE DU JOUR.

La première communion du Prince Impérial est fixée au 20 avril, jour anniversaire de la naissance de son père.

Tous les membres de la famille impériale et de la famille civile de l'Empereur, notamment le nouveau cardinal prince Lucien Bonaparte, assisteront à cette cérémonie, à laquelle pourtant manquera peut-être la princesse Bacciocchi, dont les forces ne sont pas encore complètement revenues.

La ville de Corte va élever une statue au roi Joseph Bonaparte, sans doute en mémoire de l'habileté avec laquelle il a su quitter Paris en 1814.

La publication du *Courrier français* sera reprise jeudi. On cite M. Pierre Larousse, entrepreneur du *Dictionnaire universel*, parmi les commanditaires qui ont aidé M. Vermorel à rentrer en possession de son journal.

Le *Journal de Paris* annonçait avant-hier que le gouvernement anglais s'était ému des cris de *Vive l'Empereur* ! proférés par les émeutiers de Charleroy. C'est dans la séance de vendredi qu'un membre du Parlement, M. Albert Grant, a interpellé lord Stanley, à la chambre des communes, pour lui demander si l'émeute de Charleroy avait une cause politique et s'il était vrai que les mineurs eussent reçu des sommes d'argent distribuées par des agents mystérieux. Le ministre des affaires étrangères lui a répondu que, d'après ses propres renseignements, il avait de bonnes raisons pour croire que cette émeute avait principalement pour cause une réduction de salaires. Quoiqu'il y ait eu dix morts et plusieurs blessés, lord Stanley a déclaré qu'il ne pensait pas que ces émeutes eussent un caractère politique.

Voici, d'après le *Volksfreund*, de Vienne, la composition actuelle du corps des zouaves pontificaux sous le rapport des natio-